

Février 2025



Numéro 65



La Dépêche algérianiste des Alpes Maritimes.

Danielle Deliot-Libmann * Tipasa

Sommaire :

Éditorial : Pages 2 à 4.

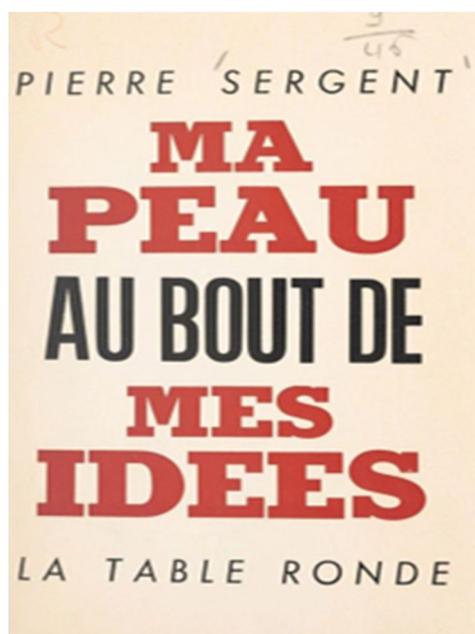
Inique décision : Pages 5 et 6.

Coucou la revoilà : Pages 7 à 11.

La liberté d'expression en danger : Pages 12 et 13.

Rachida Dati en visite au Maroc : Pages 14 à 23.

Encore Stora : Pages 24 et 25.

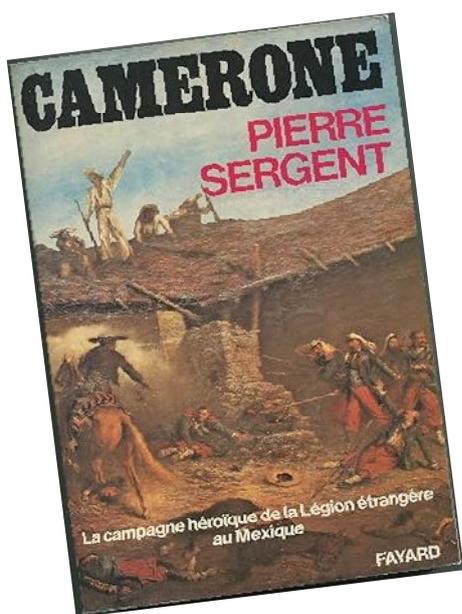


Nous n'oublions pas : Pages 26 et 27.

*Agenda : 22 mars
Assemblée Générale du cercle Algérieniste de Nice et des Alpes Maritimes et exposé de J-Y, D : Page 28*

Nos amis nous informent : Pages 29 et 30.

Les commémorations de Mars.



Éditorial :

*Le 4 février 2025, la cinquième chambre du tribunal administratif de Montpellier a annulé la délibération, du 22 septembre 2022, du conseil municipal de la commune de Perpignan qui avait décidé de nommer une place « **Esplanade Pierre Sergent** ».*

Le tribunal administratif a ainsi fait droit aux demandes formulées par la Ligue des droits de l'homme et de SOS racisme.



Le tribunal a considéré que « La plaque portant la dénomination « Esplanade Pierre Sergent » a été vandalisée à plusieurs reprises par un collectif dénommé « les Effrontés », lesquels ont remplacé le nom de Pierre Sergent par celui de Maurice Audin, victime de l'OAS » (sic) et « que le choix de cette dénomination par le conseil municipal a été de nature à heurter significativement la sensibilité du public, y compris au-delà de la seule commune de Perpignan. »

Le maire de Perpignan, Louis Alliot, a décidé de faire appel de cette inique décision.

Reste à espérer que la jurisprudence de la cour administrative d'appel de Marseille du 12 novembre 2007 soit confirmée. En effet, cette cour avait considéré que la ville de Nice pouvait donner le nom de son ancien maire, Jacques Médecin, à un « espace » nonobstant les condamnations pénales ayant été infligées à celui-ci :

« Considérant que, par la délibération en litige, le conseil municipal de la ville de NICE a attribué la dénomination Espace Jacques Médecin à l'espace délimité par la place Masséna, l'avenue Félix Faure, le boulevard Jean Jaurès et l'allée de la Résistance et de la Déportation; que la circonstance que Jacques Médecin, maire de Nice de 1966 à 1990 et décédé en 1998, avait fait l'objet de condamnations pénales n'est pas par elle-même de nature à affecter la légalité de la délibération; que si le préfet des Alpes-Maritimes soutient que l'action de Jacques Médecin suscite la polémique, il ne ressort pas des pièces du dossier, et il n'est d'ailleurs pas allégué, que l'attribution de son nom à un espace public soit de nature à provoquer des troubles à l'ordre public ou à heurter la sensibilité des personnes; qu'il n'est pas non plus établi qu'elle porterait atteinte à l'image de la Ville ou du quartier concerné dans des conditions révélant que le conseil municipal aurait commis une erreur manifeste d'appréciation en prenant la délibération en litige ».

Rappelons tout d'abord que Pierre Sergent fût député des Pyrénées-Orientales, conseiller régional et conseiller municipal de Perpignan.

Rappelons son engagement à l'âge de 18 ans dans la résistance. En solidarité avec ses camarades juifs il porta l'étoile jaune et rejoignit le maquis de Sologne avec le corps franc « Liberté ».

Rappelons enfin son extraordinaire carrière d'officier de la Légion Etrangère, en Indochine en Algérie.

Pour rester fidèle à la parole donnée aux français d'Algérie et aux Harkis de demeurer Français sur une terre aimée, il s'engagea dans l'O.A. S métro et mit « sa peau au bout de ses idées » et ne regretta rien.

Il fut un amoureux de la France et un historien ...de la Légion.

Aussi, nous espérons que les tristes, minables et haineuses vociférations d'associations qui ne représentent qu'elles-mêmes, n'impressionneront pas les magistrats de la cour administrative d'appel et que justice sera rendu à ce patriote.

Cette plaque, messieurs les juges, ne cause aucun trouble à l'ordre public et ne heurte pas la sensibilité des Perpignanais, ni même celle d'autres français et surtout pas la nôtre.

Notre sensibilité, voyez-vous, est en revanche heurtée par le choix de nombreuses villes de France qui ont baptisé des rues « 19 mars 1962 -fin de la guerre d'Algérie » au mépris de l'histoire et des souffrances de millions de français. Histoire malheureusement bien peu connue puisque même des magistrats écrivent dans ce jugement que Maurice Audin a été assassiné par l'O.A.S !!!!!

Enfin nous terminerons cet éditorial en soulignant la profondeur, la qualité et la haute tenue littéraire de la citation attribuée par la journaliste de l'Indépendant, à madame le rapporteur(euse) public qui a cité dans son réquisitoire une phrase de l'humoriste algérois, Guy Bedos « Il ne faut pas prendre les gens pour des cons, il y a assez de cons qu'on prend pour des gens ». Permettez cette interrogation : Cette citation n'aurait-elle pas été apposée sur le « mur des cons », ou ne serait-elle pas extraite des communiqués et autres paperasses du syndicat de la magistrature ? Quoi qu'il en soit cela en a tout l'air !

Le Fennec



laSemaine
du roussillon

[Antoine Gasquez](#)

04/02/2025 17 :51

Le tribunal administratif de Montpellier a décidé d'annuler la délibération du 2 septembre 2022 du conseil municipal de Perpignan. La majorité RN à la tête de la ville avait décidé d'attribuer à l'esplanade du square Bir Hakeim le nom de Pierre Sergent, ancien chef d'état-major et de l'organisation de l'armée secrète (OAS), condamné à mort par contumace en 1962 pour avoir commandité des actes de terrorisme et des tentatives d'assassinats. Amnistié en 1968, Pierre Sergent avait été élu député FN des P.O. La décision de la mairie avait provoqué des manifestations de nombreuses associations et deux recours devant le TA, de la Ligue des droits de l'homme (LDH) et de SOS Racisme. Le Tribunal a estimé que la délibération « a été de nature à heurter significativement la sensibilité du public » et « a été entachée d'une erreur manifeste d'appréciation. » La ville de Perpignan est par ailleurs condamnée à payer 800 € à la LDH et autant à SOS Racisme. A travers un communiqué publié le jour même, la municipalité de Perpignan annonce qu'elle fera appel de cette décision.

Dans l'Indépendant de Perpignan,(Page 6), la journaliste Laure Moysset nous signale que le rapporteur public, madame Aude Marcovici cite, dans son rapport-réquisitoire, l'humoriste algérois Guy Bedos « **Il ne faut pas prendre les gens pour des cons, il y a assez de cons qu'on prend pour des gens**».

Esplanade Pierre Sergent : « Il ne faut pas prendre les gens pour des cons... »

TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Le tribunal administratif de Montpellier a examiné mardi dernier la demande du collectif SOS racisme d'annuler la délibération baptisant une esplanade de Perpignan du nom du cofondateur de l'Organisation armée secrète (OAS). Si la décision n'a pas encore été rendue, le rapporteur public est allé dans le sens des requérants. Sans mâcher ses mots.



Les pancartes, enlevées après de nombreuses dégradations, ont réapparu sur l'esplanade à l'entrée du square Bir-Hakeim. MICHEL CLEMENTZ

L'hommage rendu à Pierre Sergent, ancien député Front national des Pyrénées-Orientales et cofondateur de l'OAS (organisation terroriste clandestine française en Algérie proche de l'extrême droite) dont le nom a été donné à l'esplanade située à l'entrée du square Bir-Hakeim à Perpignan, pourrait rapidement tourner court pour la municipalité de Louis Aliot. Pour mémoire, la décision avait été adoptée en conseil municipal en septembre 2022. Un mois plus tard, environ 200 personnes s'étaient rassemblées pour protester contre ce projet de la municipalité, dénonçant « une injure aux familles des victimes », « une tentative de dédramatisation de l'OAS », ou encore « une démarche révisionniste ». Qu'à cela ne tienne, deux plaques avaient été apposées dans les semaines suivantes en toute confidentialité. Mais les écriteaux avaient été soumis à des dégradations successives. L'un avait même été recouvert par une plaque fac-

« Maurice Audin, mathématicien, militant de l'indépendance algérienne, torturé et assassiné en 1957 », un acte revendiqué par le collectif citoyen perpignanais Les Effrontés. Au point que les deux plaques au nom de Pierre Sergent avaient été finalement retirées de l'espace public. Puis réinstallées. Si secrètement que l'on ne sait pas depuis quand.

Mais l'histoire ne s'arrête pas là... Après avoir déposé un recours gracieux auprès du maire resté sans réponse, l'association SOS racisme avait décidé d'engager une procédure devant le tribunal administratif de Montpellier en février 2023 dénonçant « une provocation sans nom ». La juridiction s'est donc penchée sur ce dossier ce

mardi 21 janvier. D'un côté, Farid Belacel, directeur des affaires juridiques de la commune de Perpignan, plaçant l'hommage à un élu local, par ailleurs « annistié pour l'ensemble de ses crimes ». De l'autre, M^e Guillem Nivet, pour SOS Racisme, repositionnant le contexte de ce baptême : « un appel du pied de Louis Aliot, dit-il, à la frange la plus dure des partisans du

Front national, alors qu'il était candidat à la présidence du RN face à Jordan Bardella ». La décision, mise en délibéré, ne devrait être connue que dans une quinzaine de jours. Or, Madame Aude Marcovici, rapporteur public, a livré des conclusions de bon augure pour l'association. Selon divers témoins à l'audience, après une

biographie de Pierre Sergent, son rapport à l'Algérie française, sa « tentative de putsch », son engagement en tant que chef d'état-major de l'OAS, les « actes de terrorisme » commis sous le pseudo Arthur..., elle a aussi rappelé que les condamnations pénales de l'ancien député frontiste ne suffisent pas à limiter le pouvoir d'appréciation des communes pour la dénomination des voies publiques. Néanmoins, la portée symbolique de l'hommage à Pierre Sergent constitue un « trouble à l'ordre public » et une « atteinte à la sensibilité des personnes », a-t-elle fustigé, se positionnant en faveur d'une annulation de la délibération de la mairie de Perpignan. Tout en n'hésitant pas à citer Guy Bedos : « Il ne faut pas prendre les gens pour des cons, il y a assez de cons qu'on prend pour des gens ».

Laure Moysset

« Trouble à l'ordre public et atteinte à la sensibilité des personnes. »

Coucou, me revoilà



Maitre Benbraham: La France persiste dans son refus d'assumer ses responsabilités

Sur la chaîne publique algérienne le 8 février 2025



Affaire Kamel Daoud: conférence de presse de l'avocate de la plaignante 3 novembre 2024

Affaire Kamel Daoud un article du site ACTU.fr

https://actu.fr/loisirs-culture/accuse-de-vol-d-histoire-kamel-daoud-assigne-en-justice-peut-on-lui-retirer-son-prix-goncourt_62254886.html

Accusé de vol d'histoire, Kamel Daoud assigné en justice : peut-on lui retirer son prix Goncourt ?

Philippe Claudel, le président du prestigieux prix littéraire, revient pour actu.fr sur la polémique entourant *Houris*, le roman de l'écrivain Kamel Daoud.



Kamel Daoud a remporté le prestigieux prix littéraire le 4 novembre dernier. (©JULIEN DE ROSA/ AFP)

Par **Lacroix Publié** le 17 févr. 2025 à 8h35

Kamel Daoud **a-t-il volé l'histoire** de Saâda Arbane, rescapée d'une tentative d'égoirement comme le personnage principal, pour réaliser son roman à succès *Houris* couronné du **prix Goncourt** ? C'est une question qui se pose après **l'assignation en justice de l'écrivain** pour atteinte à la vie privée, dévoilée le 14 février par [Mediapart](#).

Pourtant, les potentielles poursuites judiciaires pourraient n'avoir qu'un impact limité sur le prestigieux prix littéraire, remporté par l'auteur en novembre dernier.

De quoi parle-t-on ?

Pour rappel, Kamel Daoud est un écrivain franco-algérien qui a remporté [le prix Goncourt en 2024 pour son roman *Houris*](#).

Houris, qui désigne dans la foi musulmane les jeunes filles promises au paradis, est un roman sombre se déroulant en partie à Oran sur le destin d'Aube, jeune femme muette depuis qu'un islamiste lui a tranché la gorge le 31 décembre 1999.

Saâda Arbane, 31 ans, avait affirmé mi-novembre sur la chaîne algérienne *One TV* que le personnage d'Aube était calqué sur son histoire. Rescapée d'une tentative d'égorgeage perpétrée en 2000 par des jihadistes, cette femme porte depuis une canule pour respirer et parler. Kamel Daoud l'avait connue comme patiente de sa femme Aicha Dehdouh, psychiatre, entre 2015 et 2023.

200 000 euros de dommages et intérêts demandés

Appuyée par plusieurs attestations, Saâda Arbane demande, dans son assignation, 200 000 euros de dommages et intérêts ainsi qu'une publicité de la condamnation éventuelle, assurant qu'**un « caractère fortuit » de la ressemblance étant « totalement impensable »**.

Elle **ne souhaitait pas que son histoire devienne publique** et « n'a jamais donné son accord pour que son récit soit utilisé par Kamel Daoud », insiste l'assignation, « en dépit des trois demandes », entre 2021 et 2024.

L'assignation cite un entretien de l'écrivain [en septembre au média *L'Obs*](#), qui lui demandait si son livre était inspiré d'une femme réelle. L'auteur de *Meursault, Contre-enquête* avait répondu : « Oui, j'ai connu une femme avec une canule [...]. Elle était la métaphorisation réelle de cette histoire ».

•

« On n'a jamais enlevé le Goncourt à qui que ce soit Selon l'avocate de la plaignante, [deux plaintes ont été déposées en août](#) après la sortie du livre, mais avant le Goncourt. Et justement, l'académie du prix littéraire **ne prévoit pas de règles pour les nominations**,

comme explique Philippe Claudel, président de l'Académie du Goncourt, contacté par *actu.fr*.

Notre fonctionnement, c'est de couronner chaque année un ouvrage en prose, de préférence un roman. Il n'y a pas d'autres considérations.

En effet, sur l'onglet « Participer » du [site du Goncourt](#), il est uniquement demandé « d'écrire en français » et que le roman « soit publié par un éditeur francophone ayant un circuit de distribution en librairies ».

Mais une fois les nominations passées et le prix remis, l'auteur peut-il se le voir retirer pour des questions judiciaires ? « **On n'a jamais enlevé le Goncourt à qui que ce soit** », insiste Philippe Claudel.

Il y a juste eu une année en 1960 où le prix a été voté, mais n'a pas été remis car, entre-deux, la presse avait dévoilé les liens passés de l'auteur avec des mouvements fascistes.

« C'est une affaire qui ne concerne pas l'académie »

Et dans le cas de Kamel Daoud, « c'est une affaire qui ne concerne pas l'académie, mais un auteur, un éditeur et une plaignante », assène le président de l'académie. Il dit d'ailleurs faire « **confiance à la justice pour qu'elle établisse la vérité** ».

Et dans le cas d'une mise en examen ou d'une condamnation, « rien n'est prévu » dans les statuts de l'Académie.

Ce type d'accusations serait même assez courant dans le monde littéraire selon lui. La problématique serait « assez ancienne », continue l'écrivain en citant *Le Rouge et Noir* de Stendhal, livre inspiré de deux faits divers de l'époque.

Un auteur ce n'est pas un extraterrestre, c'est quelqu'un qui vit dans le même monde que ces lecteurs. Les écrivains sont des gens qui se nourrissent des autres. Je dis même souvent : "Ne serrez jamais la main d'un écrivain ou vous risquez d'être dans son prochain livre".

Une affaire en lien avec la diplomatie franco-algérienne ?

Concernant l'affaire entourant la sortie de *Houris*, « il faut être très prudent, car on est dans une **situation extrêmement compliquée** aujourd'hui entre nos deux pays », alerte Philippe Claudel.

Il cite notamment l'incarcération de [Boualem Sansal](#), écrivain algérien détenu dans son pays depuis trois mois. Il est bon aussi de rappeler que **Houris a été interdit en Algérie**. Une décision qui a poussé l'Académie à annuler l'édition d'un concours annexe, le « Choix Goncourt », dans le pays.

Il y a des forces à l'œuvre qui font tout pour diviser nos deux sociétés, nos peuples. Comment faire confiance à des voix algériennes, des avocats, des journalistes, qui discréditent Kamel Daoud depuis des mois alors que les mêmes incarcèrent des écrivains ?

Le président de l'Académie littéraire résume finalement la position de l'institution ainsi : « **Voyons et attendons** ».

Philippe Claudel

Président de l'Académie Goncourt



Maquette en bronze -reproduction de La Consulaire

CDDFA à Perpignan photo personnelle

Nous connaissons bien maître Fatima Benbraham, infatigable avocate du F.L.N, qui préside le Comité national pour la restitution de Baba Merzoug - « La Consulaire ».

Elle est considérée par la presse algérienne comme « le choucho du pouvoir »

Malgré ses vociférations la demande de restitution, à ce jour, n'a pas abouti et nous ferons en sorte qu'elle n'aboutisse pas.

Souhaitons donc que la justice française lui inflige une nouvelle défaite.

Le Fennec

À Saint-Rémy-de-Provence, la conférence de Robert Ménard finalement annulée

Par L.S.
Publié le 17/02/25 à 17 :24 - Mis à jour le 18/02/25 à 08 :12



Robert Ménard a signé lundi un arrêté municipal instituant un couvre-feu à Béziers pour les moins de 13 ans.
/ PHOTO AFP

Saint-Rémy-de-Provence

Dans un communiqué, la Cour des arts, qui devait accueillir une conférence de Robert Ménard à l'Alpilium, annonce annuler l'événement à regret.

Une décision "prise en dépit de difficultés croissantes causées par l'émoi de certains groupes de pression ou associations", dénonce l'association dans un communiqué. Une décision également prise "au nom de la liberté de pensée et de [la liberté d'expression](#)", précise la Cour des arts.

Problèmes d'organisation et de sécurité

Par L.S.

Publié le 17/02/25 à 17:24 -

Dans un communiqué, la Cour des arts, qui devait accueillir une conférence de Robert Ménard à l'Alpilium, annonce annuler l'événement à regret.

Les adhérents de la Cour des arts avaient voté le maintien, lors de leur assemblée générale ordinaire, de la conférence du maire de Béziers le 10 mars prochain à l'Alpilium.

Une décision "prise en dépit de difficultés croissantes causées par l'émoi de certains groupes de pression ou associations", dénonce l'association dans un communiqué. Une décision également prise "au nom de la liberté de pensée et de la liberté d'expression", précise la Cour des arts.

Problèmes d'organisation et de sécurité

Mais face à la polémique, l'association fait marche arrière. "Le désaccord de plus en plus virulent de certains groupes et leur volonté de faire de cette conférence un événement politique ont fait clairement apparaître des problèmes d'organisation et surtout de sécurité." Des problèmes que l'association saint-rémoise n'a, selon elle, pas les moyens d'assumer et qui l'ont poussée à revoir sa position "pour éviter tout débordement et tout risque autant pour la salle que pour les participants. Nous regrettons de vous informer que cette conférence est annulée."

"Les grandes perdantes de cette affaire sont malheureusement la liberté de penser et la liberté d'expression", estime la Cour des arts dans son communiqué, réaffirmant "son engagement au respect des valeurs républicaines".

Pour rappel, un collectif s'était formé après l'annonce de la conférence et avait dénoncé une l'attribution à titre gracieux de la salle communale par les services municipaux. Dans un courrier adressé le mercredi 29 janvier au maire de Saint-Rémy-de-Provence, Hervé Chérubini, les signataires reprochaient au premier magistrat de ne pas avoir respecté le règlement qui "stipule que l'autorisation n'est donnée qu'à condition que la manifestation concerne l'activité exclusive de l'association."

La ministre française Rachida Dati en visite au Sahara occidental

Par La Rédaction

lundi 17 février 2025



Rachida Dati au Sahara occidental

La ministre française de la Culture Rachida Dati a qualifié d'« historique » sa visite lundi 17 février dans le territoire non autonome et disputé du Sahara occidental, estimant qu'elle « démontre que le présent et l'avenir de cette région s'inscrivent dans le cadre de la souveraineté marocaine ».

Provocation ou raison d'Etat ? [Rachida Dati, ministre de la Culture française](#), a fait une visite sur le territoire du Sahara occidental. C'est une première pour ministre français après la déclaration d'Emmanuel Macron fin août dernier soutenant le plan marocain. « *C'est la première fois qu'un ministre français vient dans les provinces du Sud* », a déclaré à l'AFP Rachida Dati, en utilisant la terminologie employée par le Maroc pour désigner ce territoire au statut non défini à l'ONU, peu après son arrivée à Laâyoune, la ville la plus importante du Sahara occidental, pour lancer un centre culturel français.

Le Sahara occidental, vaste zone désertique, est contrôlée à environ 80% par le Maroc, mais revendiquée depuis 50 ans par les indépendantistes du Front Polisario, soutenus par l'Algérie.

Fin juillet, le président français Emmanuel Macron a apporté un soutien appuyé à un plan d'autonomie du territoire « *sous souveraineté marocaine* » proposé par Rabat, rompant avec la position traditionnelle française favorable au processus de l'ONU, et provoquant une grave crise avec Alger.

Un référendum d'autodétermination a été prévu par l'ONU lors de la signature d'un cessez-le-feu en 1991, mais ne s'est jamais concrétisé. En octobre dernier, une résolution du Conseil de sécurité, soutenue par 12 des 15 membres, a appelé à une solution « *réaliste et mutuellement acceptable* » au Sahara occidental.

- Advertisement -

Lors d'une [visite fin octobre au Maroc](#), [Emmanuel Macron](#) a promis l'engagement « *diplomatique* » de la France pour pousser la solution marocaine sur le Sahara occidental à l'ONU et au sein de l'Union européenne.

Selon Rachida Dati, l'antenne de l'Alliance française prochainement installée à Laâyoune sera « *une ouverture sur le monde, sur la France, avec des activités culturelles, notamment dans l'apprentissage de la langue, avec des échanges d'artistes, avec des parcours éducatifs* ».

« *Nous souhaitons que cette Alliance française devienne un lieu phare dans notre coopération France et Maroc* », a dit la ministre, en évoquant un « *aspect symbolique* » et son « *attachement* » personnel au Maroc dont est originaire son père.

En compagnie de son homologue marocain Mehdi Bensaïd, Rachida Dati s'est aussi rendue à Dakhla, à 500 km au sud de Laâyoune, pour donner le coup d'envoi à une annexe de l'Institut supérieur des métiers du cinéma ISMAC.

Selon un communiqué du ministère de la Culture marocain, la visite des deux responsables « *revêt une dimension politique après la reconnaissance par la France de la pleine souveraineté du Maroc sur ses provinces du Sud* ».



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

COMMUNIQUE

La visite d'un membre du Gouvernement français au Sahara Occidental est d'une gravité particulière. Elle est condamnable à plus d'un titre. Elle traduit un mépris insigne de la légalité internationale de la part d'un membre permanent du Conseil de Sécurité. Elle aide à la consolidation du fait accompli marocain au Sahara Occidental, territoire où un processus de décolonisation reste inachevé et où l'exercice d'un droit à l'autodétermination demeure inaccompli.

Enfin, la visite malvenue du membre du Gouvernement français renvoi l'image détestable d'une ancienne puissance coloniale solidaire d'une nouvelle. Ce faisant, le Gouvernement français se disqualifie davantage et s'isole par rapport à l'action des Nations Unies visant à hâter un règlement du conflit du Sahara Occidental sur la base d'un strict respect de la légalité internationale.

La réaction du gouvernement algérien n'a pas tardé. Le ministre des affaires étrangères vient de déclarer (18 février) que cette visite est d'une « gravité particulière », qu'elle est « malvenue » et « détestable » ...Et la presse algérienne s'en donne à cœur joie dans la détestation de la France et de sa politique

Ce n'est donc pas demain que monsieur Retailleau va pouvoir expulser un OQTF algérien !

Quant à Boualem Sansal, il dormira encore longtemps en prison.

Le Parisien

17 février 2025

Un Algérien, visé par une OQTF, refoulé à Oran malgré sa carte d'identité valide

Début janvier, Alger avait déjà refusé de laisser entrer l'influenceur algérien Doualemn, expulsé après une vidéo appelant à la violence, bien qu'il ait été muni d'un passeport en règles.

Hespress Français – Actualités du Maroc

Maroc-France : Une série d'accords signés pour dynamiser la coopération culturelle



© Mounir Mehimdate [Khadija KHETTOU](#) mardi 18 février 2025 - 13:42

Le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication à Rabat a été le théâtre, ce mardi 18 février, d'une rencontre clé entre la ministre française de la Culture, Rachida Dati, et son homologue marocain, Mehdi Bensaid. Cette visite officielle a été marquée par la signature de plusieurs accords visant à renforcer la coopération culturelle et patrimoniale entre les deux pays.

Des engagements majeurs pour la préservation du patrimoine audiovisuel
Une déclaration d'intention a été signée entre les deux ministres pour intensifier la collaboration dans le domaine des archives audiovisuelles et cinématographiques. Cet engagement s'est concrétisé à travers plusieurs accords impliquant des institutions majeures.

La Cinémathèque Marocaine et l'Institut National de l'Audiovisuel (INA) ont officialisé un partenariat signé par Narjiss Nejjar, directrice de la Cinémathèque Marocaine, et Agnès Chauveau, directrice générale déléguée de l'INA. Ce protocole prévoit l'échange et la contextualisation d'archives, l'organisation de projections et de séminaires, ainsi que la mise en place de programmes de formation et de résidences culturelles.

Un autre accord a été conclu entre la Cinémathèque Marocaine et la Bibliothèque nationale de France (BnF), représentée par Gilles Pécout, son président. Cette collaboration vise le partage d'expertise en conservation audiovisuelle, l'accès à un répertoire de disques Pathé numérisés, ainsi que des formations et un appui à la valorisation des archives sonores.

L'Institut Français, par l'intermédiaire de sa présidente Eva Nguyen Binh, a également signé une convention avec Narjiss Nejjar pour enrichir la programmation de la Cinémathèque Marocaine via la Cinémathèque Afrique. Ce partenariat prévoit l'organisation d'événements sur la restauration de films et le financement de la restauration du film *La Falaise* de Faouzi Bensaïdi.



© Mounir Mehimdate

Un accord stratégique a été conclu entre Abdelaziz El Bouzdaini, secrétaire général du département de la Communication et directeur par intérim du CCM,

et Gaëtan Bruel, président du Centre National du Cinéma et de l'Image Animée (CNC). Cette entente prévoit l'organisation de rencontres de coproduction, dont une première édition se tiendra lors du Festival de Cannes 2025.

La coopération inclura également la formation en cinéma à Dakhla via l'Institut Supérieur des Métiers de l'Audiovisuel et du Cinéma (ISMAC), la numérisation et la restauration d'archives tournées au Maroc et conservées en France, ainsi que le développement de jeux vidéo dans le cadre de programmes de résidence comme *Game Crealab*. En outre, des coopérations trilatérales seront mises en place pour soutenir la création cinématographique en Afrique.

Le patrimoine culturel marocain bénéficiera également de cette dynamique de coopération. Un protocole a été signé entre la Direction du Patrimoine Culturel, représentée par Mustapha Jlok, et le Centre des Monuments Nationaux, dirigé par Marie Lavandier. Ce projet prévoit une stratégie patrimoniale pour une trentaine de sites majeurs, l'amélioration de l'expérience des visiteurs, la formation des professionnels et l'intégration de technologies immersives pour valoriser ces lieux historiques.

L'archéologie est aussi concernée par cette coopération, avec la signature d'un accord entre l'Institut National des Sciences de l'Archéologie et du Patrimoine (INSAP) et l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP). Abdeljalil Bouzouggar, directeur de l'INSAP, et Dominique Garcia, président de l'INRAP, ont ainsi officialisé une collaboration en archéologie préventive, comprenant l'organisation de colloques, la participation aux enseignements et la réalisation de fouilles communes.

Dans le domaine des archives, Latifa Moftaqir, directrice d'Archives du Maroc, et Bruno Ricard, directeur du Service interministériel des Archives de France, ont signé une convention portant sur la révision de la loi 69.99 sur les archives. Ce partenariat prévoit également un renforcement de l'expertise marocaine et la formation de professionnels du secteur.

Les bibliothèques des deux pays bénéficient elles aussi de cette coopération. Une convention a été signée entre la Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc (BNRM) et la Bibliothèque nationale de France (BnF), représentées respectivement par Samira Malizi et Gilles Pécot. Cet accord prévoit des formations sur la gestion des collections audiovisuelles, le développement de bibliothèques numériques et l'exploitation de l'intelligence artificielle dans la préservation du patrimoine littéraire.

La France va donner 2,5 millions de documents coloniaux au Maroc

novembre 14, 2024

LPJM

La France va donner 2,5 millions de documents coloniaux au Maroc

Comme promis par le Président de la République française Emmanuel Macron lors de sa visite d'État au Maroc fin octobre, la France va donner quelques 2,5 millions de documents de la France coloniale au Maroc.

Lors de sa visite officielle, Emmanuel Macron avait promis de transmettre au Maroc 2,5 millions de documents d'archives relatifs à la période coloniale. Mais que renferment exactement ces archives ?

Ces documents traitent d'un sujet particulièrement sensible : les régions frontalières de l'empire chérifien (« notre Alsace-Lorraine » pour faire un parallèle historique).

Ils concernent en particulier une zone frontalière controversée : le Sahara occidental marocain et le Sahara oriental marocain, qui ont longtemps attisé les convoitises occidentales au XIXe siècle, notamment celles de la France et de l'Espagne.

Il est fort probable que les documents que la France a promis de restituer au Maroc révèlent des informations sur le découpage territorial opéré entre la France et l'Espagne, ainsi que sur le partage territorial de l'époque entre l'Algérie française et le Maroc avant le protectorat.

Ces documents historiques que la France s'apprête à restituer au Maroc contiendraient des preuves de la souveraineté du Maroc sur ses territoires, Sahara occidental marocain et Sahara oriental historiquement marocain. Ce processus de restitution s'inscrit dans la continuité des efforts entrepris par les deux pays, comme en témoigne une première remise d'archives coloniales par la France au Maroc en septembre 2022, rappelée par Jeune Afrique.

Par le passé, les autorités françaises avaient refusé de répondre favorablement aux demandes de l'institution Archives du Maroc concernant la restitution de documents relatifs à des périodes clés de l'histoire marocaine. La directrice de cette institution, Latifa Moftaqir, devrait prochainement se rendre à Paris pour engager des discussions sur les modalités de cette nouvelle restitution de documents coloniaux, marquant une étape importante dans la coopération franco-marocaine, qui au-delà de constituer une nouvelle page, constitue un « nouveau livre », selon les termes du roi Mohammed 6.

De l'agriculture à la culture ..

Le Président de la République a invité le roi Mohammed VI du Maroc au salon de l'agriculture...

Le Maroc est l'invité d'honneur du Festival du Livre de Paris 2025.

Et madame Rachida Dati a signé des accords culturels au Sahara Occidental...

ET

Va restituer les cartes et les archives contenant les preuves de la souveraineté du Maroc sur ses territoires, Sahara occidental et Sahara oriental.

Rien que cela !

Madame le ministre a confirmé, le 18 février lors d'une conférence de presse à Rabat, les propos du chef de l'Etat : « En me rendant au Maroc, j'avais un objectif : poser des actes, mettre en œuvre ces engagements, dans nos secteurs prioritaires de coopération culturelle. Je l'ai fait tout d'abord en me rendant à Tarfaya, Laâyoune et Dakhla. Par ma présence, je souhaitais incarner la position de la France pour qui, comme l'a exprimé le président de la République Emmanuel Macron : « le présent et l'avenir de ce territoire s'inscrivent dans le cadre de la souveraineté marocaine ». Des paroles aux actes, j'ai donc lancé hier des coopérations innovantes dans les secteurs culturel et éducatif..... « D'abord, nous allons encourager une offre culturelle française et des cours de langue de qualité, en soutenant l'ouverture d'une Alliance française à Laâyoune. Il s'agit d'un projet particulièrement ambitieux et symbolique. »

Notre coopération culturelle puise aussi son énergie dans la profondeur de l'histoire. J'en veux pour preuve les accords que nous avons également signés dans le domaine des archives et du patrimoine.

Je parlais il y a un instant du cinéma. Le patrimoine audiovisuel et cinématographique est aussi une histoire partagée entre nous. Nous avons souhaité la mettre en valeur à travers l'accord cadre que nous venons de signer, Monsieur le Ministre : il permettra d'appuyer le développement et le rayonnement des activités de la cinémathèque marocaine.....

Toujours dans le domaine des archives, à travers l'accord signé entre le service interministériel des archives de France et les archives du Maroc, nous engageons un travail sur l'adaptation de la législation en matière d'archives, la formation de vos archivistes, et un appui également dans votre projet de développer un nouveau bâtiment, pour qu'il réponde aux meilleurs standards internationaux de conservation »

Madame le ministre, la presse marocaine évoque une restitution de 2,5 millions de documents. Permettez-nous deux interrogations : S'agit-il d'archives numérisées ou de documents originaux ? Ainsi que vous le soulignez la législation doit être adaptée mais dans le domaine des restitutions de biens culturels, une loi n'est-elle pas indispensable ?

Le Fennec

*Extrait d'un entretien donné par Benjamin Stora
le 18 février 2025 au quotidien électronique TSA*

Benjamin Stora, historien français et admirateur de la révolution algérienne

Par: Makhlouf Mehenni 18 Févr

"En cinquante ans, les choses ont profondément changé". C'est le constat que fait, avec une certaine amertume, [l'historien Benjamin Stora](#), 75 ans, sur l'évolution de la société française vis-à-vis de la question coloniale.

Lorsqu'il a commencé à travailler sur l'histoire de l'Algérie, au milieu des années 1970, la situation était différente. *« Le courant anticolonialiste était très important, notamment à gauche. Il y avait tout un bain culturel qui reconnaissait la nécessité de l'indépendance de l'Algérie. C'était quelque chose de normal, d'évident »*, raconte-t-il à TSA.

Benjamin Stora : "La France a beaucoup changé"

Un demi-siècle après, le paysage politique et culturel n'est plus le même en France, et *"il y a des gens qui pensent que la colonisation c'était quelque chose de bien, que ce n'était pas un drame"*.

Lorsque [Benjamin Stora](#) se confie à TSA en ce début février 2025, Marine Le Pen, la cheffe de file du Rassemblement national (RN, extrême droite), venait d'affirmer haut et fort que *"dire que la colonisation était un drame pour l'Algérie, ce n'est pas vrai"*.

Quand il s'agit de l'Algérie et de la France, l'histoire n'appartient pas qu'au passé. C'est aussi de l'actualité brûlante. Elle est à la fois source de frictions et d'espoir.

Benjamin Stora est de ceux qui croient que la réconciliation et le rapprochement entre l'Algérie et la France peuvent passer par le travail de mémoire. Et il ne prêche pas dans le désert. L'homme est apprécié de part et d'autre de la Méditerranée.

Le président Abdelmadjid Tebboune l'a reçu à deux reprises. *"Il a toute mon estime et réalise un travail sérieux avec ses collègues français et algériens"*, dit-il de l'historien dans une interview accordée début février à L'Opinion.

En France, le président Emmanuel Macron lui confie des missions. En 2021, il l'a chargé de rédiger un rapport sur la réconciliation des mémoires de la colonisation et de la guerre d'Algérie. En 2022, il l'a désigné à la tête de cinq historiens français, qui constituent un panel avec autant de leurs collègues algériens, chargé de travailler sur la mémoire, *"loin de la politique"*.

Pour Benjamin Stora, la rançon de cette gloire ce sont les attaques qu'il subit avec véhémence en France, et même parfois en Algérie. Même s'il ne s'en plaint pas trop, l'homme en est affecté. Les attaques de l'extrême-droite contre lui ont redoublé depuis qu'il a exprimé une position nuancée sur l'arrestation en Algérie de l'écrivain Boualem Sansal.

Benjamin Stora, un admirateur de la révolution algérienne

En fait, on lui en veut pour le travail qu'il fait depuis un demi-siècle, particulièrement son œuvre de ces dernières années, à cheval entre l'histoire et la politique. Et il en est conscient.

"Ils se sont saisis en fait de cette histoire pour m'attaquer pour tout ce qui a été fait pendant quatre ans. C'est une espèce de revanche", dit-il.

Bien qu'affecté, Benjamin Stora n'est pas étonné que cela arrive dans un pays où *"le courant critique vis-à-vis de l'histoire n'a pas autant de force qu'auparavant « et où » l'extrême-droite fait 40 %, tient des mairies, des médias..."*.

La dernière attaque en date est venue d'Eric Zemmour, qui l'a qualifié d'« *historien du FLN* ». Benjamin Stora est en tout cas l'historien de la guerre d'Algérie et de la colonisation. Il assume même une certaine « *subjectivité* » dans son travail. *« Je ne prétends pas à l'objectivité radicale, scientifique, distanciée. Je crois qu'il faut un investissement quand même personnel »,* reconnaît-il.

Natif de Constantine dans l'est algérien, Benjamin Stora est en effet amené à s'intéresser à l'histoire de l'Algérie par l'admiration que vouait à la révolution algérienne le jeune militant d'extrême-gauche qu'il était dans les années 1970. À l'origine, *"l'idée était de rencontrer les dirigeants du nationalisme algérien « et de » travailler avec tous ces hommes qui ont fait la révolution algérienne"*.

Son travail lui a effectivement permis de rencontrer du monde, Hocine Ait Ahmed, Yacef Saadi, Mohamed Harbi, Salah Boubnider, Abderrazak Bouhara, Ali Haroun, Salah Goudjil, la famille de Messali Hadj...

Monsieur Tebboune, le géôlier de Boualem Sansal, estime Benjamin Stora ...Rien de plus normal quand on est un admirateur de la révolution algérienne.

Mais que monsieur Macron et toutes les belles âmes éprises de vérité, ne viennent plus nous dire que Stora est le grand « historien de l'Algérie », lui qui confirme écrire une histoire sans prétendre à l'objectivité radicale, c'est-à-dire une histoire « engagée », une histoire « partisane » une histoire « réquisitoire », une histoire « falsifiée ».

Le Fennec



*Extrait de la soirée à l'I.M.A
Dessin faisant allusion au discours de Sylvain Tesson.*



Le ministre de la justice Lotfi Boujemaâ déclare le 18 février

« Il n’y a pas de « prisonniers d’opinion » en Algérie ! »

Pour votre information monsieur le ministre de la justice, vous pouvez revoir et réécouter la soirée « Les écrivains autour de Boualem Sansal » organisée le 18 février à l’Institut du Monde Arabe.

https://www.imarabe.org/fr/magazine/revivez-soiree-les-ecrivains-autour-boualem-sansal?_gl=1*5h0o0i*_up*MQ..*_ga*MTQxODg1OTI5Mi4xNzM5OTg5MjM0*_ga_8SQYJBHGHK*MTczOTk4OTIzMy4xLjAuMTczOTk4OTIzMy4wLjAuMA..

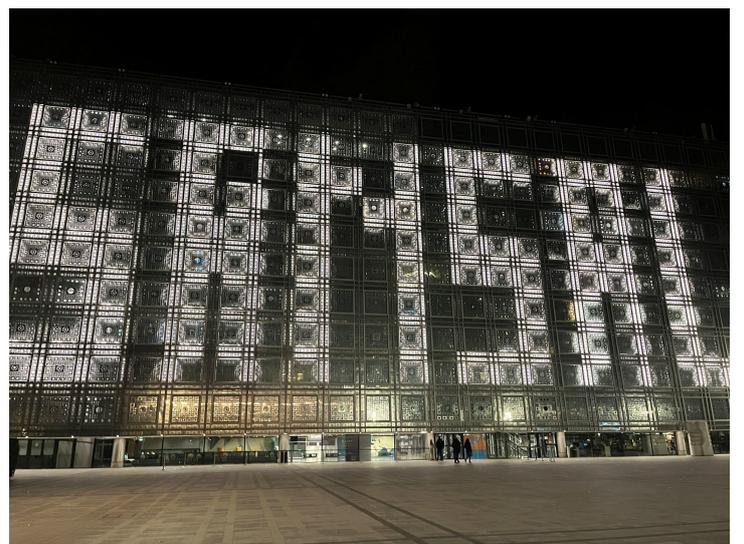
Nous avons tout particulièrement apprécié les interventions de Sylvain Tesson, de Michel Blanquer, de Pascal Bruckner, d’Olivier Gisbert

Le Fennec

Monsieur le ministre, que sont donc Boualem Sansal et les 240 écrivains et journalistes embastillés en Algérie..... Des voleurs de poules ?

Le Fennec

La façade de l’Institut du Monde Arabe le 18 février....



Samedi 22 mars 2025

14 H 30.

Assemblée Générale du cercle

Hôtel LE SPLENDID

50 Boulevard Victor Hugo

06 100 NICE

**Assemblée générale sera suivie
d'une causerie de Jean-Yves Derrieu**

« Non monsieur Tebboune,

B. Sansal n'est pas un imposteur,

il a même raison »

Entrée gratuite

Un petit click pour la liberté d'expression



<https://www.liberezboualemsansal.com/>

NICE : Messe à la mémoire du colonel Jean-Marie Bastien-Thiry Mardi 11 mars à 18h30 en l'église du Vœu - Quai St Jean Baptiste (près du lycée Masséna)



«Devant l'Histoire, devant nos concitoyens et devant nos enfants, nous proclamons notre innocence, car nous n'avons fait que mettre en pratique la grande et éternelle loi de solidarité entre les hommes. »



Nous n'avons pas de sang sur les mains, mais nous sommes solidaires de ceux qui ont été amenés à verser le sang au cours d'une guerre civile qui a été imposée par les parjures et par la trahison du pouvoir de fait.

Nous sommes solidaires du lieutenant Degueudre qui a tenu son serment d'officier de se battre pour ne pas livrer l'Algérie au FLN, et qui est mort.

Nous sommes solidaires des généraux de Tulle, de ceux que les circonstances ont conduits à verser le sang, comme de ceux que les circonstances ont conduits à ne pas verser le sang, et que le pouvoir de fait a tenté récemment de séparer, à la suite d'une manoeuvre de division, conforme à la ligne de conduite de ce pouvoir qui n'a fait que diviser et que détruire.

Nous sommes solidaires de tous ceux qui, dans les prisons, dans la clandestinité, à l'étranger ou en France, aux postes officiels ou dans les diverses couches de la population, constituent la Résistance française à l'abandon et à la dictature.... »



Buste et médaillon réalisés par le sculpteur André Greck.



.....Merci pour tous, mon Colonel,
D'avoir vécu en Français
Et d'être mort en Officier.
Car le moment est venu
Où après un tel exemple
Tu vas nous obliger à vaincre.

Jean de BREM



Roland ALBERT Président

Et les membres du Conseil d'Administration

De l'association « Souvenir du 26 Mars 1962 »

Vous prie de bien vouloir vous associer à la commémoration

Du massacre de la fusillade du 26 Mars 1962, Rue d'Isly à Alger

**Le Mercredi 26 Mars 2025 à 18 heure 30 sous l'arc de Triomphe Place
de l'Etoile à Paris**

Votre présence est souhaitée à partir de 17 heures 30 – **Réponse
souhaitée**

Siège social : 51, Résidences Les Cazardes- 69520 Grigny Sur
Rhône

Téléphone : 06 88 94 50 39 – 04 78 73 36 21 @ : albert.r@wanadoo.fr

Avec notre Amie Nicole FERRANDIS

Présidente de l'association des Victimes du 26 Mars 1962

Rendez-vous est pris à 14 h 00 au Mémorial de la Guerre d'Algérie

Quai Jacques Chirac (situé entre le 7ème et le 15ème arrondissement)
Paris

Pour la cérémonie de commémoration

Dépôts de Gerbes



Photo extraite du site https://isly26mars1962.fr/paris-26-mars-2024/?et_fb=1&PageSpeed=off

Si vous avez l'intention de poursuivre la soirée avec nous au Restaurant : **Le Vin Cœur** :
4, Avenue Carnot Paris 17^{ème}

Distant de 240 m de L'Arc de Triomphe,

Pour bénéficier des conditions de réservations de l'association : prière de contacter
Monsieur BIMA sur son mobile : 06 72 74 43 92 le plus rapidement possible

Notre Ami Louis BIMA a recherché et trouvé le restaurant susmentionné et il a
sélectionné

HÔTEL DES PAVILLONS : 16, Rue des Acacias Paris 17^{ème} situé à 650 m environ de l'Arc
de Triomphe et à 400 m de l'Arc de Triomphe.

Il traitera les offres et les diffusera à nos amis qui en feront la demande.